



ÉCOLE INTERNATIONALE
GUY-DRUMMOND

Politique d'évaluation



Révisée en novembre 2020

Année scolaire 2020-2021



Politique d'évaluation

1. PHILOSOPHIE

L'école Guy-Drummond se donne comme mission de développer des procédures et méthodes d'évaluation qui reflètent la philosophie et les objectifs du programme international et du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). L'évaluation consiste à porter un jugement sur les apprentissages à partir de données recueillies, analysées et interprétées. Les éléments essentiels du PP (concepts, connaissances, approches de l'apprentissage et le passage à l'action) sont présents dans l'évaluation des élèves.

L'évaluation sert à l'apprentissage et au soutien de l'élève dans l'acquisition de connaissances et le développement de ses compétences. Elle agit comme fondements sur lesquels questionner l'enseignement dispensé et celui à venir.

2. LES OBJECTIFS :

- Répondre aux diverses exigences en matière de suivi et d'évaluation du PFEQ.
- Répondre aux diverses exigences en matière de suivi et d'évaluation du programme primaire de l'IB.
- Permettre de dégager une vision commune et concertée de l'évaluation des apprentissages.
- Encadrer la communication avec tous les intervenants (élèves, parents, titulaires, spécialistes, direction) en identifiant des bases communes.

3. LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS :

- Les titulaires et les spécialistes sont responsables d'appliquer les normes et modalités d'évaluation en vigueur dans l'école.
- L'équipe de direction fait le suivi des résultats des élèves et met en place le soutien nécessaire à la réussite des apprentissages.
- L'élève est responsable de s'approprier les commentaires, indications et moyens proposés par ses enseignants pour améliorer son cheminement scolaire.
- L'élève participe à l'évaluation en faisant des autoévaluations.
- Les parents participent à l'évaluation lorsqu'on leur demande et appuient l'enseignant dans les démarches faites et proposées pour assurer la réussite scolaire de leur enfant.

4. LES NORMES ET MODALITÉS :

Chaque année, l'école Guy-Drummond adopte des normes et modalités qui balisent toutes les étapes du processus d'évaluation de ses élèves (cf. annexe 1) :

- la planification de l'évaluation;
- la prise d'information et l'interprétation;
- le jugement;
- les actions pédagogiques différenciées et le soutien accordé aux élèves à risque;
- la communication.

5. L'ÉVALUATION DU PROFIL DE L'APPRENANT ET DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS :

Chaque niveau scolaire s'est doté d'un feuillet-bilan que les élèves, les enseignants et les parents remplissent permettant de laisser des traces de l'évolution de chaque élève au Programme Primaire. Cet outil est utilisé six fois par année pour accompagner chaque module de recherche. Il peut avoir des formes variées selon le module et selon l'année scolaire.

Les objectifs et le but d'utilisation de cet outil se résument ainsi :

- Permettre à l'élève de consigner les manifestations des apprentissages réalisés.
- Démontrer son acquisition des qualités du profil de l'apprenant et des approches de l'apprentissage au Programme Primaire.
- Démontrer les liens qu'il fait entre son travail dans le module et les compétences disciplinaires (ce qu'il a appris).
- Laisser des traces de son implication dans la communauté, à l'école et à la maison.
- Permettre aux parents de suivre la démarche de leur enfant au Programme Primaire et d'y contribuer par leurs commentaires et observations écrits.

Le rôle des enseignants, des élèves et des parents se résument ainsi :

- Intégrer les contenus disciplinaires le plus possible dans chaque module.
- Identifier les différents contenus disciplinaires travaillés dans les plans de travail.
- Faire connaître aux élèves les critères d'évaluation lorsqu'une tâche demandée implique une évaluation. Exemple : « à la fin du module on vous demandera ... »
- Mettre à la disposition de chaque élève un outil lui permettant de rassembler les documents et travaux significatifs servant à la réalisation du module.
- Introduire, dès le début du module le *feuillet* afin que les élèves prennent pleinement conscience des éléments à travailler pendant le module. En cours de réalisation du module, prendre le temps de réfléchir et noter, s'il y a lieu, les manifestations observables de l'acquisition des éléments ciblés. À la fin du module, s'assurer que le *feuillet* est complété.
- Demander aux élèves de présenter le *feuillet* à leurs parents qui le commentent et le signent.
- Compléter l'évaluation des élèves (bulletins) selon les normes et modalités de l'école. S'il y a lieu, au niveau des commentaires, intégrer des traces du Programme Primaire en faisant des liens entre certains éléments du PP et le cheminement scolaire de l'élève.

L'école s'est dotée d'un bulletin commenté sur les forces et défis des élèves quant aux qualités du profil. Ce bulletin revêt toujours la même forme, il est complété et remis aux élèves et leurs parents une fois par année.

6. FRÉQUENCE D'ÉVALUATION POUR CHAQUE MATIÈRE :

À chaque année, l'équipe-école établit la fréquence d'évaluation pour toutes les matières enseignées et le calendrier de réalisation des modules de recherche.

7. MÉCANISME DE RÉGULATION DE LA POLITIQUE :

- Cette politique est en vigueur pour l'année en cours.
- Elle est revue et ajustée en début d'année par l'équipe de direction et l'assemblée générale (AG) des enseignants.
- Le Conseil d'Établissement(CÉ) en est informé.